



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 14 Avril 2014

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 32

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 24

**Numéro
2014/AVR/18**

**Point de l'ordre du jour
1.2.4**

**OBJET
DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS AU
SYNDICAT MIXTE POUR LA
RÉHABILITATION DE
L'ANCIENNE DÉCHARGE
DE DRÉMIL-LAFAGE**

**RAPPORTEUR
M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 29/04/2014
L'affichage en mairie le : 29/04/2014
La notification le :*

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Lundi 14 Avril 2014, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 8 Avril 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y. SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J-L. PALÉVODY, M. J. DAHAN, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, M. A. CARRAL, Mme G. BAUX, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, Mme Ch. CHEVALLIER, M. Fr. ESCANDE, M. N. MASSY, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, Mme M. RICHARD.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. J-P. PERICAUD a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI.

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE indique que la Ville de Ramonville Saint-Agne souhaite adhérer au Syndicat de Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères (SSTOM) de Drémil-Lafage appelé désormais Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage.

A l'issue de la procédure d'approbation des statuts de ce nouveau Syndicat, le préfet de la Haute-Garonne entérinera l'adhésion des différentes communes par arrêté préfectoral.

De ce fait, la Ville de Ramonville Saint-Agne doit, pour être représentée au sein de l'Assemblée délibérante du Syndicat, désigner ses représentants selon les modalités définies par le Code Général des Collectivités Territoriales (scrutin secret, à la majorité absolue) et les dispositions de l'article 5 des statuts du Syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage qui prévoit que :

« Le Syndicat est administré par un Comité composé de délégués titulaires élus par les assemblées délibérantes des communes et des groupements de communes associés selon les modalités suivantes :

- les Communes : de 1 à 5 000 habitants : 1 délégué par commune
- de 5 001 habitants et plus : 2 délégués par commune

Les valeurs de population à considérer sont celles de la population totale légale publiées par l'INSEE pour l'année du renouvellement général des conseils municipaux. (Toutefois, pour la modification statutaire en cours, la population prise en compte sera la population totale publiée à l'entrée en vigueur des statuts).

Des délégués suppléants désignés dans les mêmes conditions pourront, en cas d'absence de délégués titulaires représentant la même collectivité adhérente, les remplacer ».

Tous les conseillers municipaux peuvent être candidats.

Il est proposé un vote à main levée, sauf demande d'un conseiller municipal.

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **24 Voix POUR** et **8 ABSTENTIONS** (M. BROT, Mme CABAU, Mme CHEVALLIER, M. ESCANDE M. AREVALO, Mme ARRIGHI, Mme RICHARD et par procuration M. PERICAUD), désigne :

- en qualité de déléguées titulaires :
 - Madame Valérie LETARD
 - Madame Claudia FAIVRE

- en qualité de délégués suppléants
 - Monsieur Jean-Luc PALÉVODY
 - Monsieur Bernard PASSERIEU

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC

Date de la signature : 28/04/2014
Nom du signataire : Christophe LUBAC